
Discours de la commune de Villabé (Seine-et-Oise) présentant ses offrandes patriotiques, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la commune de Villabé (Seine-et-Oise) présentant ses offrandes patriotiques, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 581 ;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40934_t1_0581_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

A.

Suit l'offre de la commune de Villabé (1).

La commune de Villabé, district de Corbeil, département de Seine-et-Oise à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« L'amour de la liberté est profondément gravé dans nos cœurs, nous ne connaissons que cette divinité tutélaire des sans-culottes. Elle nous a dit : dépose sur l'autel de la patrie ces vases d'argent, le cuivre, les linges qui m'appartiennent. A sa voix puissante, Montagne sainte, nous avons obéi. Cet empressement démocratique vous annonce que nous sommes à la hauteur du gouvernement révolutionnaire et que nous ne tenons pas à l'encevoir. A Dieu ne plaise, notre religion est l'humanité et la justice; c'est cette religion que notre ci-devant curé a constamment prêchée et qui sera à jamais la règle de notre conduite.

« Législateurs, comptez sur nos invariables principes, ils ont pour base la liberté et l'égalité. Nous jurons de nouveau que nous mourrions plutôt qu'il soit porté atteinte à ces droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen; il est une tâche que nous avons à remplir; nous avons à applaudir aux mémorables journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin, au jugement des hommes d'Etat, à celui de l'Autrichienne et autres conspirateurs; nous avons à applaudir à la loi du *maximum* qui fait la joie et le bonheur des sans-culottes. Nous avons à vous inviter de rester à votre poste pour consolider la République.

« Ont signé les membres de la députation de la commune de Villabé et ont déclaré ne savoir Pierre Patault et Nicolas Pilot, notables. »

(Suivent 7 signatures.)

B.

Suit l'offre de la commune de Châtenay (2).

« Citoyens représentants,

« Vous voyez devant vous la commune de Châtenay, ci-devant les Bagnaux, qui vous demande aujourd'hui de porter le nom de Châtenay-la-Montagne, et vient déposer dans le sanctuaire des lois les vases et ornements de son église. Ses habitants dont je suis l'organe, éclairés par vos lumières, instruits par vos grands travaux, ne connaissent d'autre Dieu que la raison, d'autre culte que celui que des républicains célèbrent à la liberté, son temple est dans le cœur de tout bon Français. Que ces métaux précieux, enfouis dans les églises par le fanatisme et la superstition, vivifient le commerce par leur circulation; que ce fer, ce plomb donnent la mort aux satellites des tyrans.

Regardez, citoyens représentants, ce n'est point une simple députation, c'est la commune en masse, ce sont les habitants qui viennent devant vous abjurer les erreurs de leurs pères, ils partagent tous les mêmes sentiments, pleins d'admiration pour vos immortels ou-

vrages; ils vous demandent, comme une dette que vous vous êtes imposée vous-mêmes envers la patrie, que vous restiez inébranlables à votre poste jusqu'à ce qu'une paix bienfaisante, vienne nous faire jouir du bonheur que nous vous devons et dont, malgré les horreurs inévitables de la guerre, nous commençons à sentir les effets. Nous vous le répétons, citoyens représentants, nous admirons vos travaux, nous respectons vos décrets; nos mesures révolutionnaires sont grandes et nécessaires, c'est par elles que les conspirateurs tremblent, que les aristocrates frémissent et que la France entière chante avec un saint enthousiasme : *Vive la République ! vive la République une et indivisible, vive à jamais la Montagne !*

« Nous vous offrons, au nom du citoyen Waille, vicaire de notre commune, ses lettres de prêtrise, et les déposons sur le bureau. Et moi, comme étant conseiller municipal, je fais hommage à la patrie de mes décorations militaires. Je vous prie, citoyen Président, d'en disposer selon votre sagesse.

« PELTIER, officier municipal. »

C.

Suit un extrait des registres des délibérations de la commune d'Ormesson (1).

Extrait des registres des délibérations de la commune d'Ormesson.

Aujourd'hui 10, 3^e décade de brumaire, 2^e année républicaine, l'assemblée convoquée en la manière accoutumée,

Nous maire, officiers municipaux, procureur de la commune, notables et citoyens assemblés, soussignés, voulant donner des preuves de civisme et désirant contribuer de tout notre pouvoir aux besoins de la République, avons arrêté, le procureur de la commune entendu, qu'il serait offert à la Convention nationale l'argenterie de notre église, le cuivre et le fer étant très peu de choses le seront aussi, s'il est requis. En conséquence, huit commissaires, pris dans le sein de l'assemblée, savoir, les citoyens Etienne Garnier, procureur de la commune, Pierre Delorme et Claude Papavoine, officiers municipaux, Antoine Moniot et Adrien Robin, notables, Pierre-Nicolas Desgranges et Jean Mareau, citoyens, et Jean-Dominique Desbats, capitaine de notre compagnie, sont chargés d'offrir à la Convention les vases d'argent consistant en un calice et sa patène, un soleil vermeil, un ciboire et une croix de moyenne grandeur, le tout d'argent, pesant environ neuf marcs, avec invitation de permettre à ladite commune de conserver l'exercice de son culte et de remplacer ses vases d'argent par ceux de cristal ou de bois, et cela à leurs dépens.

Délibéré à Ormesson, en la salle de la maison commune, les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre.

Bon pour copie conforme à l'original et certifié véritable par moi, secrétaire-greffier de la commune d'Ormesson soussigné, ce primidi de la 1^{re} décade de frimaire de la 2^e année de la République française, une et indivisible.

(Suivent 8 signatures.)

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 802.

(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 802.

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 802